

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES



800 SECOND AVENUE, 5th FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL: (646) 649-5061
FAX: (646) 781-9974

Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies
Soixante-huitième session

**Dialogue interactif informel sur le rapport du Secrétaire général sur
le thème “ Nous acquitter de notre responsabilité collective:
Assistance Internationale et Responsabilité de Protéger ”**

**DECLARATION DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR YOUSOUFOU BAMBA
AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

Seul le texte prononcé fait foi

New York, le lundi 08 septembre 2014

Monsieur le Président,

1. Ma délégation se réjouit de l'excellent rapport A/68/947 du Secrétaire général élaboré à l'occasion du dialogue interactif qui nous réunit aujourd'hui, et qui porte sur le 2^{ème} pilier du Principe de la Responsabilité de Protéger (R2P).
2. En effet, ce rapport vient à point nommé, en ce sens qu'il met l'accent sur le rôle crucial de la coopération internationale et régionale, et surtout, qu'il fait ressortir le caractère prioritaire et central de la Prévention dans l'articulation des trois piliers du Principe de la Responsabilité de Protéger (R2P).
3. Mon pays qui est en pleine reconstruction post-crise, est pleinement conscient de l'importance de la prévention pour le succès des efforts qu'il déploie pour construire une stabilité durable.
4. **Au plan national**, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'attelle avec rigueur dans la mise en œuvre des différents chantiers de la Relance économique, de la Réforme des secteurs de sécurité (RSS), du Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), ainsi que ceux de la Réconciliation nationale et du Dialogue politique, toute chose qui doit nous permettre d'asseoir une démocratie et des institutions crédibles, de nature à accroître la résilience de notre société, face au risque de survenance de situations d'atrocités de masse.
5. De ce point de vue, il y a lieu de féliciter les acteurs de la Société civile ivoirienne qui sont très dynamiques dans le travail de proximité concernant les activités de prévention. A cet égard, permettez-moi de relever le travail remarquable que fait la section ivoirienne de la West Africa Network for Peacebuilding (WANEP-CI) qui a mis en place un système indépendant d'alerte précoce, notamment par la diffusion de rapports mensuels de la collection d'informations relatives à la sécurité humaine et qui vise bien entendu, à soutenir les actions de prévention des conflits et de promotion de la paix en Côte d'Ivoire. Cette ONG mérite d'être mieux appuyée par des moyens conséquents pour accroître son efficacité.
6. **Au plan Régional et sous-régional**, l'Union Africaine et la CEDEAO devront œuvrer davantage en vue d'amener nos Etats membres à s'approprier tant dans leur culture politique que dans leur corpus juridique respectif, les éléments relatifs à la Responsabilité de protéger tel que contenus respectivement au 4(h) de l'Acte constitutif de l'UA et dans le Mécanisme de Prévention des conflits de la CEDEAO.

7. A cet égard, l'Architecture nationale de paix et de sécurité qui a été mise en place au Ghana et qui a démontré sa pertinence et son efficacité en désamorçant deux crises majeures, mérite émulation au niveau des autres Etats membres de la CEDEAO, notre organisation sous-régionale.
8. **Au plan international**, les violences dont souffrent les populations en République Centre Africaine, au Soudan du Sud, en Syrie, et en Irak sont là pour nous rappeler que beaucoup reste encore à faire pour intégrer la R2P dans les sillons de la Gouvernance globale.
9. C'est pourquoi, la marque des dix ans qu'atteindra l'année prochaine le principe de la R2P doit être pour nous tous, l'occasion de réaffirmer avec force notre adhésion à cette norme qui relève avant tout d'un impératif moral indiscutable, face à la commission d'atrocités de masse de plus en plus barbares.
10. Notre réponse collective à cette dynamique des atrocités de masse sera d'exprimer en 2015, sans équivoque, par l'adoption de résolutions tant au niveau de l'Assemblée générale qu'à celui du Conseil de sécurité, le renforcement de notre engagement au principe de la R2P conformément aux paragraphes 138 à 140 du Document Final du Sommet Mondial de 2005.
11. **En conclusion**, la Côte d'Ivoire félicite et appuie le Secrétaire général pour son initiative " Rights Up front". Elle appuie également les activités du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la R2P, et ceux du Bureau du Conseiller Spécial du Secrétaire Général pour la prévention du Génocide, et encourage tous les Etats membres à nommer des Points Focaux pour la R2P, et enfin, mon pays appuie l'idée du code de conduite tendant à l'abandon volontaire par les membres permanents du Conseil de sécurité de l'exercice de leur droit de veto, s'agissant de l'examen de projets de résolutions visant à mettre fin à des atrocités de masse tels qu'identifiées dans le concept de la R2P.

Je vous remercie.